

Décision

Générale

colonial

Décision n° 488 décision n° 488 du 19 septembre 1942

n° 488

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 550 du 30/09/1942

Date de publication
19 septembre 1942

Date du numéro
30 septembre 1942

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef Tricoire, en service hors cadres, est remplacé dans les cadres et mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes, pour compter du 1er octobre 1942. L'adjudant chef Taddéi, du bataillon mixte sénégalais-malgache, est placé dans la position l'hors cadres pour compter du 1er octobre 1942 et prendra cette date les fonctions d'adjoint, au commandant du cercle de Tadjourah et de président du tribunal du 1er degré de ce cercle. L'adjudant chef Taddéi prêtera, devant le tribunal de 1er instance de Djibouti, le serment prévu par la loi.